

La forêt, un secteur d'avenir

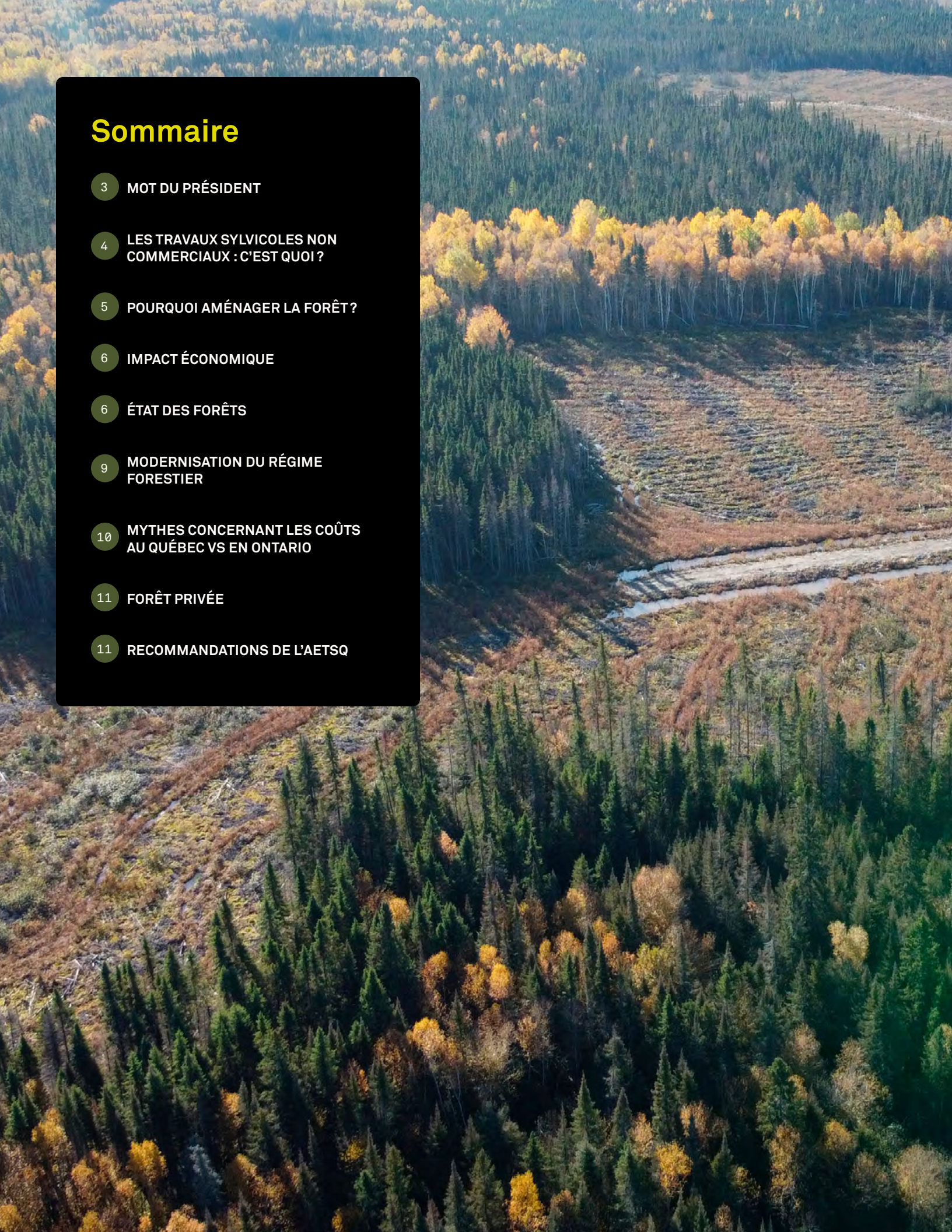


Photo : Jérémy Piché



Sommaire

- 3 MOT DU PRÉSIDENT
- 4 LES TRAVAUX SYLVICOLES NON COMMERCIAUX : C'EST QUOI ?
- 5 POURQUOI AMÉNAGER LA FORÊT ?
- 6 IMPACT ÉCONOMIQUE
- 6 ÉTAT DES FORÊTS
- 9 MODERNISATION DU RÉGIME FORESTIER
- 10 MYTHES CONCERNANT LES COÛTS AU QUÉBEC VS EN ONTARIO
- 11 FORÊT PRIVÉE
- 11 RECOMMANDATIONS DE L'AETSQ





Mot du président

La forêt québécoise a besoin d'un soutien accru. Les perturbations naturelles, l'évolution des marchés et les attentes grandissantes de la population nous obligent à repenser collectivement la manière dont nous aménageons et valorisons ce patrimoine essentiel.

Les entrepreneurs en travaux sylvicoles, présents partout sur le territoire, sont profondément préoccupés par l'état actuel de nos forêts. Pour léguer un héritage de qualité aux générations futures, ils estiment qu'un chantier majeur s'impose et qu'il est encore temps d'agir.

Dans ce contexte, l'AETSQ souhaite présenter à tous les partis politiques lors de la prochaine campagne électorale une plateforme qui propose une vision claire, cohérente et ambitieuse pour l'avenir de la forêt québécoise. Elle expose les enjeux prioritaires identifiés par nos membres et les orientations nécessaires pour assurer une gestion durable et efficace de nos forêts.

Notre objectif est simple : offrir aux entrepreneurs les outils et les conditions nécessaires afin qu'ils puissent intervenir pleinement et contribuer à bâtir une forêt à la hauteur des besoins des générations à venir.

Rémy Paquet
Président de l'AETSQ

Les travaux sylvicoles non commerciaux : c'est quoi?

Les travaux sylvicoles **non commerciaux** (TSNC) sont les activités qui permettent de faire pousser une forêt résiliente et productive. Ils consistent à planter des arbres et à entretenir les jeunes plantations, en forêt publique ou privée. Ces travaux se nomment : préparation de terrain (scarifiage), reboisement et éducation de peuplement (débroussaillage). Ils n'impliquent ni récolte, ni vente de bois.

À l'inverse, les travaux sylvicoles **commerciaux** sont les activités qui génèrent directement des revenus de la récolte du bois et de sa transformation à l'usine.

Préparation de terrain

Au Québec, une partie de la forêt ne se régénère pas naturellement après la récolte, les feux de forêt ou les ravages causés par certains insectes. Lorsque des sites non régénérés sont identifiés, la première étape consiste à préparer le terrain. L'entrepreneur en préparation de terrain enlève les déchets, laboure et brasse le sol. Cette étape a pour but d'augmenter la survie des plants qui seront reboisés et la qualité des futurs arbres.



Préparation de terrain

Reboisement

Après la préparation de terrain, l'entrepreneur en reboisement met en terre de jeunes plants afin d'implanter une nouvelle génération d'arbres dans la forêt. Les espèces sont choisies en fonction des conditions du milieu et des objectifs d'aménagement. Le reboisement permet d'accroître le rendement futur de la forêt, d'assurer le maintien de la biodiversité, de stabiliser les sols et de contribuer à l'absorption du carbone présent dans l'air.



Reboisement

Dégagement des plantations

Afin d'assurer la survie et la croissance de la plantation, l'entrepreneur en débroussaillage élimine la végétation qui concurrence les jeunes arbres, reboisés depuis 2 à 5 ans. Ces travaux permettent aux plants de pousser bien droit, plutôt que de lutter pour se faire un chemin vers la lumière. Comme pour un jardin, une plantation doit être entretenue pour bien se développer.

Éducation de peuplement

Après la récolte, environ 80 % des sites se régénèrent naturellement. L'éclaircie précommerciale est une intervention nécessaire dans les sites régénérés de plus de deux mètres de hauteur, au cours de laquelle l'entrepreneur en débroussaillage réduit leur densité. Ce traitement augmente la croissance et la qualité des arbres et contribue ainsi à la résistance de la forêt naturelle.



Dégagement des plantations



Éducation de peuplement



Pourquoi aménager la forêt ?

Aménager la forêt, c'est assurer la pérennité d'une ressource renouvelable essentielle au développement économique, environnemental et social du Québec. Une forêt aménagée permet non seulement de répondre aux besoins actuels de la société, mais aussi de garantir aux générations futures un milieu forestier productif et en santé.

Un milieu de vie

La forêt fait partie intégrante de notre identité, de notre culture et de nos valeurs profondes, bref de notre Histoire. Cet espace naturel est essentiel pour d'innombrables activités, qu'elles soient récréatives, touristiques, communautaires, culturelles ou ancestrales. En facilitant l'accès à l'ensemble du territoire pour tous et chacun, le vaste réseau de chemins aménagés par l'industrie forestière représente un véritable joyau collectif.

Un approvisionnement compétitif

L'aménagement forestier contribue à réduire les coûts d'approvisionnement de la matière première. Une forêt bien entretenue permet d'améliorer l'accessibilité, de stabiliser les volumes disponibles et d'assurer une meilleure prévisibilité pour l'industrie. Cette efficacité accrue se traduit par une diminution des coûts de récolte et de transport, des éléments déterminants pour la compétitivité des entreprises forestières.

Un effet structurant pour les régions du Québec

L'aménagement forestier exerce un effet structurant majeur pour les régions. Il soutient des milliers d'emplois, stabilise les économies locales et favorise une occupation dynamique du territoire. Les activités forestières génèrent des retombées importantes pour les municipalités, les entreprises locales et les communautés, renforçant ainsi le filet social et le développement régional.

Une forêt plus résiliente aux feux de forêt

Seule la combinaison des travaux de reboisement et de l'éclaircie par débroussaillage a permis de créer les conditions capables de réduire de 25 % la sévérité des feux de forêts de 2023.

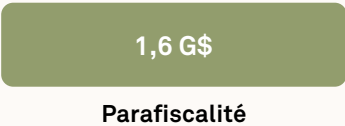
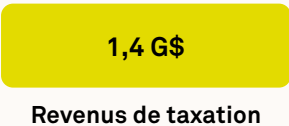
En effet, les résultats préliminaires d'une recherche de M. Maxence Martin, professeur en écologie forestière appliquée à l'Institut de recherche sur les forêts de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), montrent des différences importantes dans l'intensité des dégâts causés par les feux de forêt selon les types de travaux sylvicoles réalisés avant les feux.

Impact économique

Une locomotive pour le Québec

Selon une étude de Price Waterhouse de 2021, chaque mètre cube récolté au Québec rapporte 200 \$ à l'état québécois. Donc les 400 millions de revenu global annuel des redevances du bois récolté donne 6,8 milliards de dollars à l'état.

Une activité qui rapporte
aux Québécois



Source QWEB, collaboration CIFQ

Si le Québec avait une vision à moyen terme, il investirait le 400 M\$ uniquement dans la réalisation des travaux sylvicoles non commerciaux pour aménager nos forêts afin d'améliorer la compétitivité de l'industrie et augmenter également le nombre de mètres cubes récolté annuellement et ainsi accroître les revenus de l'état québécois.

État des forêts

Travaux de base

L'AETSQ a mesuré la quantité de travaux sylvicoles qui auraient dû être effectués au cours des 12 dernières années pour maintenir le rendement des forêts du Québec, mais qui ne l'ont pas été.

Cet exercice révèle que le coût des travaux sylvicoles a suivi le rythme de l'inflation, alors que le budget investi n'a pas été indexé : il est demeuré stable à 225 M\$ par année, depuis 2014 !

Résultat : pour un même budget annuel, avec des coûts d'opération plus élevés, la quantité de travaux effectuée diminue chaque année. Par exemple, avec 225 M\$ en 2026, il n'est possible d'effectuer que l'équivalent de 168,2 M\$ en dollars de 2014. Le retard cumulé au cours des 12 dernières années (somme issue de l'addition des écarts annuels) atteint désormais 344,6 M\$.

Actualisation du budget
sylvicole à partir de 2014

Année	Budget des travaux sylvicoles (en dollars canadiens de 2014)	Écart par rapport à 2014
Avril 2014	225,0 M\$	-
Juillet 2015	222,0 M\$	3,0 M\$
Juillet 2016	219,1 M\$	5,9 M\$
Juillet 2017	216,5 M\$	8,5 M\$
Juillet 2018	210,2 M\$	14,8 M\$
Juillet 2019	206,1 M\$	18,9 M\$
Juillet 2020	205,9 M\$	19,1 M\$
Juillet 2021	198,6 M\$	26,4 M\$
Juillet 2022	184,5 M\$	40,5 M\$
Juillet 2023	178,7 M\$	46,3 M\$
Juillet 2024	174,3 M\$	50,7 M\$
Juillet 2025	171,3 M\$	53,7 M\$
Avril 2026	168,2 M\$	56,8 M\$

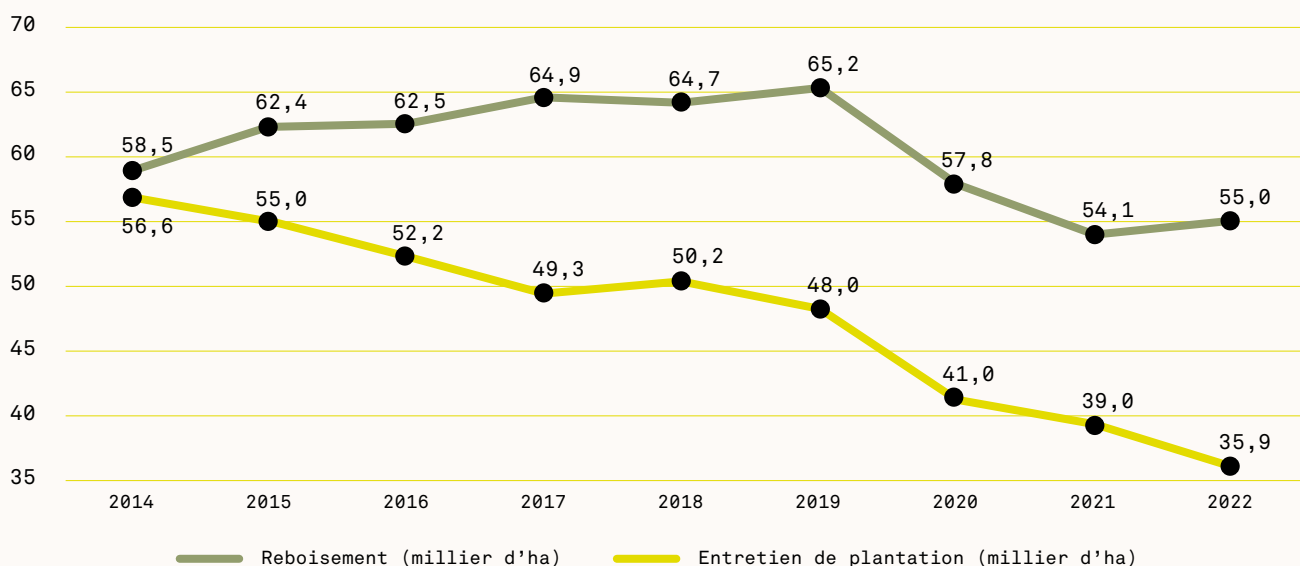
ÉCART CUMULÉ : 344,6 M\$

Note : Nous avons utilisé l'indice d'inflation pour l'ensemble du Canada.

Plantations en péril

À titre indicatif, au cours des dernières années, la quantité d'arbres reboisée annuellement s'est maintenue entre 100 et 115 millions d'arbres pour des superficies de 54 100 ha à 62 200 ha. Pendant cette même période, l'entretien de ces plantations est passé de 56 500 ha à 35 800 ha. La conséquence directe de ce sous-financement est qu'une grande partie des plantations n'ont pas été entretenues depuis 2014.

Reboisement et entretien de plantation



En ce sens, le Forestier en chef a émis en 2015 un avis indiquant que plusieurs plantations étaient en difficulté. Le même constat est repris par la Vérificatrice générale en 2018. Ces signaux importants ont été ignorés par le ministère.

Résultat : les montants investis dans les plantations reboisées ne seront pas protégés, car ces plantations laissées à l'abandon mourront et ne donneront pas le rendement initialement prévu.

Feux de forêt

Le Québec a connu un malheureux record en 2023 : 560 feux ont ravagé 1,4 million d'hectares de forêt. Selon le Forestier en chef, 349 000 hectares de ces superficies présentent aujourd'hui un échec de régénération ou une régénération insuffisante.

En novembre 2023, le gouvernement a annoncé un plan servant à reboiser et à entretenir 25 000 hectares seulement. Il s'agissait d'un début timide qui représentait moins de 10 % du besoin estimé par le Forestier en chef. Selon ce dernier, nous devons nous attendre à une baisse significative de la possibilité forestière dans un avenir rapproché si aucun vrai plan de remise en production n'était mis en œuvre.

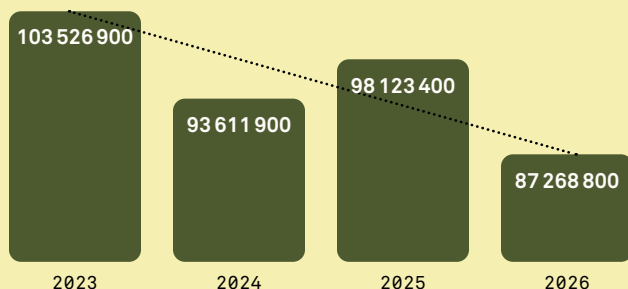
En plus que le plan annoncé était loin d'être à la hauteur des besoins réels, il ne s'est concrétisé que partiellement.

Production des plants

Malgré les engagements publics, les besoins criants et un contexte marqué par les feux de forêt et les ravages causés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette, force est de constater que la production annuelle des plants n'a pas augmenté.

Au contraire, elle ne cesse de diminuer. Quant aux plants supplémentaires annoncés à la suite des feux en 2023, ils n'ont jamais pris forme dans les pépinières.

Production des plants



Note : La production provinciale des pépinières privées entre 2023 et 2026 a baissé de 15,7 %.



Modernisation du régime forestier

Le Québec a besoin d'un nouveau régime forestier, car le cadre actuel ne répond plus aux réalités économiques, écologiques et sociales du territoire. Les coûts d'approvisionnement en bois ont explosé, fragilisant la compétitivité de l'industrie et la vitalité des régions. Parallèlement, les défis liés aux changements climatiques (feux, épidémies, échecs de régénération, etc.) exigent une approche plus agile et mieux financée.

Le régime actuel, en place depuis 2013, manque de prévisibilité et s'appuie sur des processus administratifs particulièrement lourds. Un nouveau régime devra permettre une planification plus efficace, une meilleure prise en compte des réalités régionales et un financement adéquat de l'aménagement.

Dans l'optique d'une réécriture imminente du régime forestier, l'AETSQ formule trois propositions :

1. Maintenir le principe des contrats à long terme

L'AETSQ propose de conserver le principe de contrats sylvicoles à long terme, jumelés à un processus d'appels d'offres octroyés par une organisation publique ou parapublique pour les travaux sylvicoles. En maintenant ce modèle, l'État assure la stabilité essentielle au développement de l'expertise pour aménager ses forêts. Le processus d'appels d'offres devra cependant être révisé, pour le rendre plus équitable et transparent.

De son côté, l'entreprise sylvicole aura la prévisibilité nécessaire pour investir dans ses infrastructures, la formation de sa main-d'œuvre et dans les nouvelles technologies, afin d'être efficace dans les soins et l'entretien à long terme de nos forêts.

2. Déléguer la planification opérationnelle des travaux sylvicoles

Actuellement, les travaux sylvicoles coûtent plus cher au Québec qu'en Ontario. La raison déterminante de ce fait concerne la planification, qui est sous la responsabilité du ministère dans le régime actuel. Des défauts majeurs de planification depuis 2013 ont pour effet d'interrompre fréquemment les chantiers. Chaque arrêt de chantier entraîne la mobilisation puis la démobilisation des équipes et des équipements, ce qui gonfle inutilement les coûts et réduit l'efficacité générale des interventions.

C'est pourquoi l'AETSQ propose de déléguer la responsabilité de la planification opérationnelle, de la gestion et de l'exécution des travaux sylvicoles non commerciaux aux professionnels qui œuvrent directement sur le territoire et qui ont l'expertise requise, soit les entrepreneurs sylvicoles et leurs ingénieurs forestiers.

Cette délégation permettrait au gouvernement du Québec de réaliser davantage de travaux sylvicoles avec le même budget, assurant ainsi une meilleure gestion des fonds publics. Les entrepreneurs en travaux sylvicoles y trouveraient une meilleure rentabilité et la forêt s'en porterait mieux, puisqu'une meilleure gestion apporterait le bon traitement, au bon endroit et surtout au bon moment. Tous en sortent gagnants !

3. Indexer les budgets des travaux sylvicoles

L'avenir de nos forêts ne peut dépendre des aléas du marché et des politiques internationales, du maintien des usines en activité, de l'inflation ou de l'état de financement du gouvernement. Pour garantir stabilité et prévisibilité, l'AETSQ recommande que le financement des travaux d'aménagement et d'entretien des forêts demeure sous la responsabilité de l'État québécois. Cependant, ce financement doit être récurrent, indexé annuellement et entièrement indépendant du fonctionnement du ministère. Un budget autonome et protégé des fluctuations économiques, jumelé à une reddition de compte annuelle, permettrait d'assurer la continuité des interventions essentielles et de préserver durablement la santé et la productivité de la forêt québécoise.

En introduisant ces trois recommandations dans la modernisation du régime forestier, le Québec pourra assurer la pérennité de sa ressource renouvelable, soutenir les communautés forestières et garantir que la forêt demeure un moteur économique et environnemental pour les générations futures.

Mythes concernant les coûts au Québec vs en Ontario

Les travaux sylvicoles au Québec coûtent beaucoup plus cher qu'en Ontario. Bien que les entrepreneurs du Québec aient la réputation d'être les plus performants et efficaces en Amérique et qu'ils sont constamment sollicités par les industries ontariennes, ils ne peuvent pas réduire certains coûts. En effet, des raisons structurelles et des choix de société, qu'on ne remet pas en question, viennent affecter considérablement leurs opérations.

	Québec	Ontario
Planification	• La planification est toujours faite à la dernière minute ce qui demande beaucoup de déplacements des équipes et des infrastructures. • Les chantiers sont éclatés et de petites superficies, ce qui engendre beaucoup de déplacements et de frais d'entretien de chemin. • Il est parfois nécessaire d'aller dans les mêmes chantiers pendant 3 ou 4 ans.	• La planification est faite au moins une saison à l'avance, un bon calendrier des opérations réduit considérablement les coûts. • Les chantiers sont beaucoup plus grands en superficie, ce qui réduit beaucoup les frais de déplacement et les frais d'entretien de chemin.
Hébergement	L'employeur est responsable d'organiser l'hébergement des travailleurs et c'est notamment interdit d'utiliser des tentes-roulottes et des tentes de camping.	Les travailleurs sont eux-mêmes responsables de leur hébergement et tout type d'hébergement est accepté.
Nourriture	L'employeur ne peut pas exiger un montant supérieur à 2,67 \$ par repas, jusqu'à concurrence de 34,85 \$ par 7 jours.	L'employeur peut exiger le montant qu'il souhaite par semaine pour les repas.
Reboisement	Les plants sont livrés en caissettes qui contiennent entre 15 et 113 arbres par récipient et ils doivent être arrosés, souvent plus d'une fois par jour.	Les plants sont livrés en boîte d'environ 500 arbres par boîte et n'ont pas besoin d'arrosage.
Dégagement des arbres	Le dégagement des arbres doit être fait manuellement par des débroussailliers.	Les entrepreneurs peuvent utiliser des phytocides qui permettent de traiter de très grandes surfaces très rapidement.
Santé et sécurité	C'est à l'employeur de prouver que l'employé n'est pas blessé.	C'est au travailleur de prouver qu'il est blessé.

Forêt privée

Au Québec, 8 % de la forêt appartient à des propriétaires privés, soit des personnes, des familles, des entreprises ou des communautés, plutôt qu'à l'État. Actuellement, le tiers de la possibilité forestière du Québec se trouve sur des propriétés forestières privées. Pourtant, ce potentiel important est sous-utilisé. En effet, le bois de seulement 32 % de la possibilité forestière en forêt privée a été acheté par les usines de transformation en 2025. Malgré une progression constante de cette possibilité dans les dernières années, le volume récolté en forêt privée stagne. Pendant ce temps, les volumes disponibles en forêt publique diminuent. La récolte du bois de la forêt privée est la solution.

Afin de permettre à la forêt privée de contribuer pleinement à l'économie du Québec, la fiscalité doit mieux tenir compte des propriétaires d'aujourd'hui et des cycles forestiers. Il apparaît donc nécessaire d'améliorer l'offre de programmes d'aide existants et d'en accroître l'accessibilité.

C'est pourquoi nous proposons la mise en place d'un nouveau crédit d'impôt dédié aux travaux sylvicoles, ce qui permettra de réinvestir les revenus fiscaux forestiers chez le même propriétaire, tout en soutenant les travaux qui génèrent du bois et de l'activité économique.

En limitant la hausse du gain imposable lorsque le propriétaire réinvestit en sylviculture, ce crédit rendra la récolte de bois et l'aménagement forestier plus attrayants pour les propriétaires de terres à bois. Il contribuera ainsi à une récolte accrue de bois, à la création d'activité économique et à l'augmentation des retombées fiscales.

Recommandations de l'AETSQ

Les entrepreneurs en travaux sylvicoles sont très préoccupés par la santé de la forêt québécoise actuelle. Ils souhaitent laisser en héritage un patrimoine forestier de qualité aux générations à venir, qui continuerait de répondre aux besoins de la société. Pour ce faire, l'AETSQ formule trois grandes recommandations.

1. Réalisation d'un chantier majeur sur dix ans

Considérant l'importance d'aménager durablement la forêt, le sous-financement chronique des travaux sylvicoles, l'état préoccupant des plantations et les conséquences des perturbations naturelles, dont les feux de forêt, l'AETSQ propose de lancer un chantier d'envergure sur dix ans, un véritable « Plan Marshall » pour la forêt du Québec. Ce plan permettrait de :

- rattraper le retard accumulé dans les travaux depuis 2012;
- venir en aide aux plantations en péril;
- remettre en production les territoires touchés par les feux de forêt.

Lancé en 1948, le Plan Marshall a permis à 16 pays d'Europe de l'Ouest, dévastés par la Seconde Guerre mondiale, de se reconstruire grâce à un vaste soutien financier américain.

2. Modernisation du régime forestier

L'AETSQ recommande de revoir le régime forestier rapidement et en profondeur, car celui en vigueur depuis 2013 ne répond plus adéquatement aux besoins de la forêt québécoise. Ce nouveau régime doit absolument comprendre les éléments suivants pour être efficace :

- Le maintien des contrats sylvicoles à long terme, essentiels à la stabilité et au développement de l'expertise des entreprises.
- La délégation de la planification opérationnelle aux entrepreneurs sylvicoles et à leurs ingénieurs forestiers, afin d'améliorer l'efficacité des interventions et d'éviter les coûts inutiles.
- L'établissement d'un financement récurrent, indexé, entièrement indépendant du fonctionnement du ministère et à l'abri des aléas du marché, garantissant la continuité des travaux essentiels.

En adoptant ces mesures, le Québec se doterait d'un régime forestier moderne, performant et durable, capable de répondre aux défis liés à l'aménagement rigoureux de nos forêts.

3. Mesure structurante pour la forêt privée

L'AETSQ recommande la mise en place d'un nouveau crédit d'impôt dédié aux travaux sylvicoles, ce qui permettra de réinvestir les revenus fiscaux forestiers chez le même propriétaire, tout en soutenant les travaux qui génèrent du bois et de l'activité économique.



1195, avenue Lavigerie, bureau 190
Québec (Québec) G1V 4N3

Téléphone : 418 780-1360
Courriel : aetsq@aetsq.qc.ca
aetsq.com